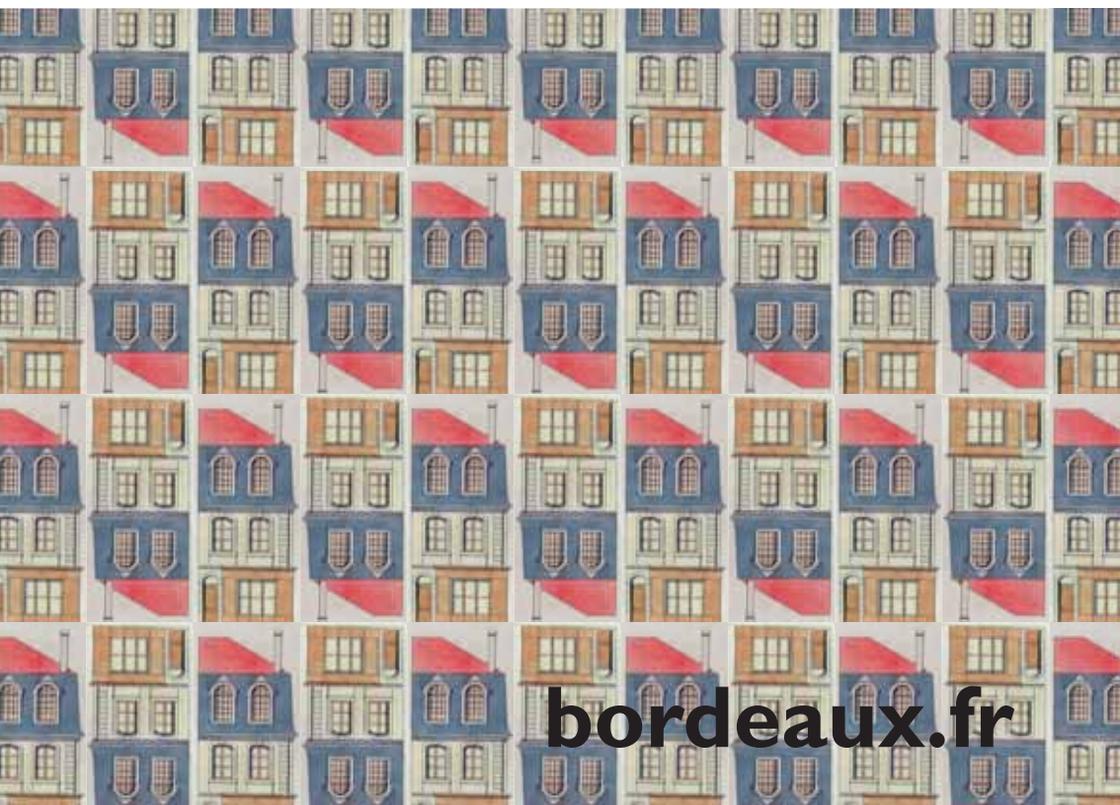


LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



BORDEAUX
PORT DE LA LUNE
PATRIMOINE
MONDIAL
WORLD HERITAGE



bordeaux.fr

Le permis de construire est un document administratif qui permet aux services compétents (Mairie, Cub, Architecte des Bâtiments de France...) de vérifier que le projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Le permis de construire concerne des travaux d'une certaine importance.

Quel formulaire remplir ?

Formulaire I3406*01 : demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (garage, piscine etc...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante.

Formulaire I3409*01 : autres demandes de permis de construire comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions.

Ces formulaires sont disponibles :

- A la Direction générale de l'aménagement de la mairie de Bordeaux - Direction du droit des sols et de l'architecture durable - 57 cours Pasteur.
- Sur bordeaux.fr : accueil/vos démarches/toutes les démarches/ Logement-urbanisme/constructions/Formalités.
- Sur internet sur le site du Ministère de l'équipement : <http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/>

Mentionner le nom du demandeur, le nom de l'architecte (s'il y en a un), la localisation et la superficie du terrain, la nature des travaux, la destination des constructions, les surfaces hors œuvre nette avec l'indication de ce qui est maintenu ou modifié.

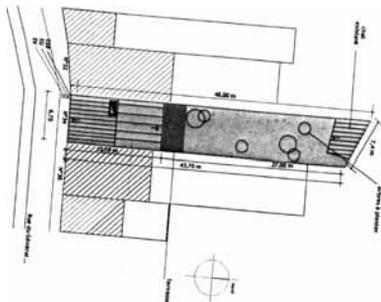
Quelles pièces joindre ?*



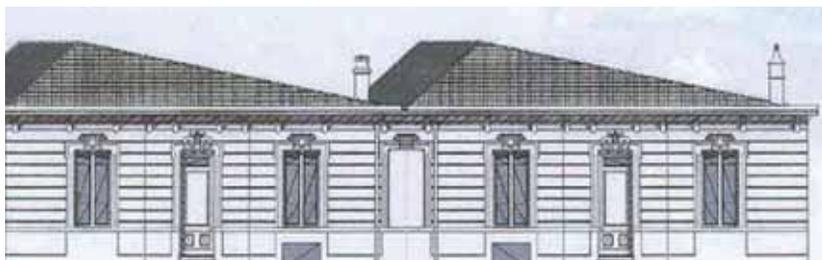
- 1 Un plan de situation :** ce plan permet de connaître la situation du terrain dans la commune et donc les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans cette zone.

* Liste non exhaustive : suivant les caractéristiques de votre projet, d'autres pièces justificatives peuvent être exigées par les services.

2 Un plan de masse existant et des constructions à édifier ou modifier : ce plan doit faire apparaître les bâtiments existants et à construire sur le terrain avec leurs dimensions et emplacements et les arbres existants ou à planter. Il est présenté dans les 3 dimensions : longueur, largeur et hauteur (avec éventuellement la cote altimétrique si le projet est en zone inondable).



3 Un plan des façades et des toitures si elles sont modifiées, avec l'état initial et l'état projeté.



Exemple de plan de façade (état projeté)

4 Un plan de coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain.



Exemple de plan de coupe (état projeté)

5 La notice du projet architectural doit présenter :

- **l'état initial** du terrain et de ses abords (construction, végétation, etc...)
- **les partis retenus** pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages faisant apparaître l'aménagement du terrain avec ce qui est modifié ou supprimé, l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles par rapport aux constructions et paysages environnants, le traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite du terrain, le traitement des espaces libres notamment les plantations à conserver ou à créer, les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement, les matériaux et couleurs utilisés pour la construction.

6 Deux documents photographiques permettant d'apprécier la situation du terrain dans son environnement proche et lointain

7 Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage, son impact visuel et le traitement des accès et du terrain.



CONTACT :

Direction générale de l'aménagement de la mairie de Bordeaux

Direction du droit des sols et de l'architecture durable

57 cours Pasteur - 05 24 57 16 00 - Tram ligne B, arrêt Musée d'Aquitaine.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h - Les vendredis de 8h30 à 17h